

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/376

**DATE DE
CONVOCACTION**

Le 23 mars 2021

OBJET :

FEDERATION
NATIONALE DES
COMMUNES
FORESTIERES :
DESIGNATION D'UN
REFERENT
« FORET/BOIS »

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept-mars à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, sans public, en séance retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Marguerite FONT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Jacques GABOUR, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Carla GRECO

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry SUFFYS

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire informe d'un courrier reçu en date du 18 mars 2021, de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui souhaite constituer un réseau régional composé d'élus référents « Forêt-Bois » dans chaque collectivité.

Destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant d'expertises grâce à l'accompagnement du réseau des Communes forestières, l'élus désigné, deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt.

Que la forêt soit domaniale, communale ou privée, l'élus désigné aura, en effet, qualité d'aménageur du territoire mais sera également acteur de la transition écologique, aura toute la légitimité pour impliquer et agir sur les questions forestières et jouera un rôle de médiateur auprès des administrés pour lesquels la forêt est de plus en plus un bien commun à protéger.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature.

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **22**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 02 avril 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur le Maire propose Madame Corinne TANGE, Adjointe en charge de l'Environnement, du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine, en qualité d'élue référent « Forêt/Bois » pour représenter la commune au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

NOMME Madame Corinne TANGE en qualité d'élue référent « Forêt/Bois » pour représenter la commune au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#